

Décision 02-D-51 du 04 septembre 2002

relative à une saisine de l'UFC Que Choisir de Nantes à l'encontre de l'institution de retraite Nationale Interprofessionnelle de Salariés (IRNIS)

Posted on: 23 septembre 2002 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

UFC Que Choisir de Nantes

Dispositif(s)

Rejet

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Institution de Retraite Nationale
Interprofessionnelle de Salariés (IRNIS)

Lire

le texte intégral de la décision

24.37 Ko